



Le CET est-il considéré comme carence

Par **phil1459**, le **20/04/2015 à 13:15**

Est-ce qu'un CET (compteur épargne temps) est considéré comme congé payé dans le calcul des jours de carence en cas de rupture conventionnelle de contrat, j'ai 150 jours dans mon compteur

Par **P.M.**, le **20/04/2015 à 13:29**

Bonjour,
Effectivement, a priori, l'indemnisation du CET est considérée de la même manière que l'indemnité de congés payés par Pôle Emploi...